



## Direction de l'appui à l'action sociale

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 2

### SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Association ADMR 71 Service à la personne

**Président** : Mme Claude CANNET

**Membres présents** : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s)** : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 décembre 2012 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale, dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale, a modifié le dispositif d'aide à la création d'un service de portage de repas à domicile, en fixant le montant de l'aide à 20 % des frais d'équipements divers (véhicule, matériel, mobilier), plafonné à 2 500 € pour le renouvellement de l'équipement d'un service existant et à 5 000 € lors de la création d'un nouveau service,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant la demande de subvention sollicitée par l'association ADMR 71 Service à la personne, au titre du dispositif susvisé, pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique dont le coût est estimé à 37 720 € dans le cadre de la création d'un nouveau service de portage de repas sur le secteur du Grand Charolais,

Considérant la demande de subvention sollicitée par l'association ADMR 71 Service à la personne, au titre du dispositif susvisé, pour l'acquisition de 2 véhicules frigorifiques dont le coût est estimé à 65 977 €, pour assurer son service de portage de repas sur les secteurs de la Bresse Chalonnaise et Bresse Louhannaise.

### Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 5 000 € à l'association ADMR 71 Service à la personne, pour l'achat d'un véhicule frigorifique dans le cadre de la création d'un nouveau service de portage de repas sur le secteur du Grand Charolais,

- d'accorder une aide de 5 000 € à l'association ADMR 71 Service à la personne, pour le remplacement de 2 véhicules réfrigérés afin d'assurer son service de portage de repas sur les secteurs de la Bresse Chalonnaise et de la Bresse Louhannaise.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 du Département sur le programme "Mise en œuvre des politiques personnes âgées, autres partenaires et instances", l'opération "Subventions portage de repas", l'article 20421.

Le Président,  
ANDRE ACCARY



### Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 19/04/2024  
Publié ou Notifié le 22/04/2024 .  
~~Affiché le~~